



A l'heure où la négociation statutaire s'enlise , la situation du SPIP de Quimper se dégrade . Une nouvelle affectation des mesures est organisée suite à la prolongation d'un arrêt maladie . Depuis l'été 2016 nous constatons une diminution de l'effectif de l'antenne de Quimper qui est passé de 13 à 10 CPIP . Pour Août 2017 nous ne seront plus que 8 CPIP (deux départs en retraites programmés, un congés maternité) avec un nombre de mesures qui reste inchangé soit près de 1000 mesures, sans compter les enquêtes et les permanences (BEX ESR) .

Comme il est préconisé à chaque absence de plus de 30 jours , chaque agent se voit attribué un certain nombre de mesures du collègue absent , ce qui suppose une surcharge conséquente de travail Soit, à partir d'août 2017 chaque CPIP présent aura en charge près de 120 mesures , tout en continuant à assurer les permanences de service .

Face aux exigences accrues des magistrats , à la charge exponentielle des écrits , à la recrudescence des formations obligatoires , aux groupes de travail (méthodologie, comités de pilotage) nous avons le sentiment de ne plus pouvoir maîtriser notre travail , sans être entendu par une direction qui déserte le service , méthode au combien efficace pour éviter toute concertation face aux problèmes .

Depuis juin 2012 , nous devons faire face à une présence discontinue de cadre et à un manque cruel de politique de service . La seule orientation de la direction semble être de nous rappeler que le SPIP est un service public dont il convient d'assurer la continuité .

En conséquence , ne faudrait-il pas nous indiquer les orientations avec clarté , définir les priorités pour des secteurs surchargés et recevoir soutien et reconnaissance de la part de notre direction .

Les recommandations des REP du 20/01/2010 en son article 29 préconisent : « *les effectifs des Services de probation doivent être suffisants pour qu'ils puissent assurer pleinement leur mission . Le nombre de dossiers que chaque agent a à traiter doit lui permettre de surveiller , guider et assister efficacement les auteurs d'infraction , de manière humaine et, si cela est approprié, de travailler avec leur famille et , le cas échéant , les victimes. Si la demande est excessive , il est de la responsabilité de la direction de chercher des solutions et d'indiquer au personnel les tâches prioritaires .* »

Nous nous en éloignons de plus en plus .

Nous constatons et déplorons le manque cruel de méthodologie de la part de la direction qui décide au mépris des agents , sans prendre soin de les écouter , en stigmatisant les absents .

- *Aussi nous demandons le rétablissement des réunions de service tous les 15 jours (actuellement une fois par mois voire tous les deux mois) .*
- *nous demandons à connaître les démarches en cours pour obtenir un CPIP placé et des vacataires*
- *nous demandons une réunion avec la direction du SPIP et les magistrats afin d'établir une stratégie cohérente dans le suivi des PPSMJ durant cette période de transition qui devrait se prolonger jusqu'au septembre 2018 dans la version optimiste .*

L'Equipe des CPIP Antenne Quimper